



PLAN FACULTAIRE DE REPRISE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE EN PRÉSENTIEL

Le 26 avril dernier, le Gouvernement du Québec donnait aux universités l'autorisation de reprendre graduellement leurs activités de recherche en présentiel. Dans diverses facultés de l'Université Laval, on envisage les premières ouvertures de laboratoires dans la semaine du 11 mai. Les activités de recherche en sciences sociales pourront aussi reprendre graduellement, **à condition de pouvoir le faire de façon sécuritaire.**

Ce plan facultaire est basé sur les « [Lignes directrices pour la reprise sécuritaire des activités de recherche en présentiel dans les milieux universitaires québécois](#) » produit par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) en collaboration avec le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Il vise la reprise des activités de recherche en présentiel tout en contrôlant le risque d'exposition au coronavirus SARS-COV-2 de manière à prévenir la COVID-19.

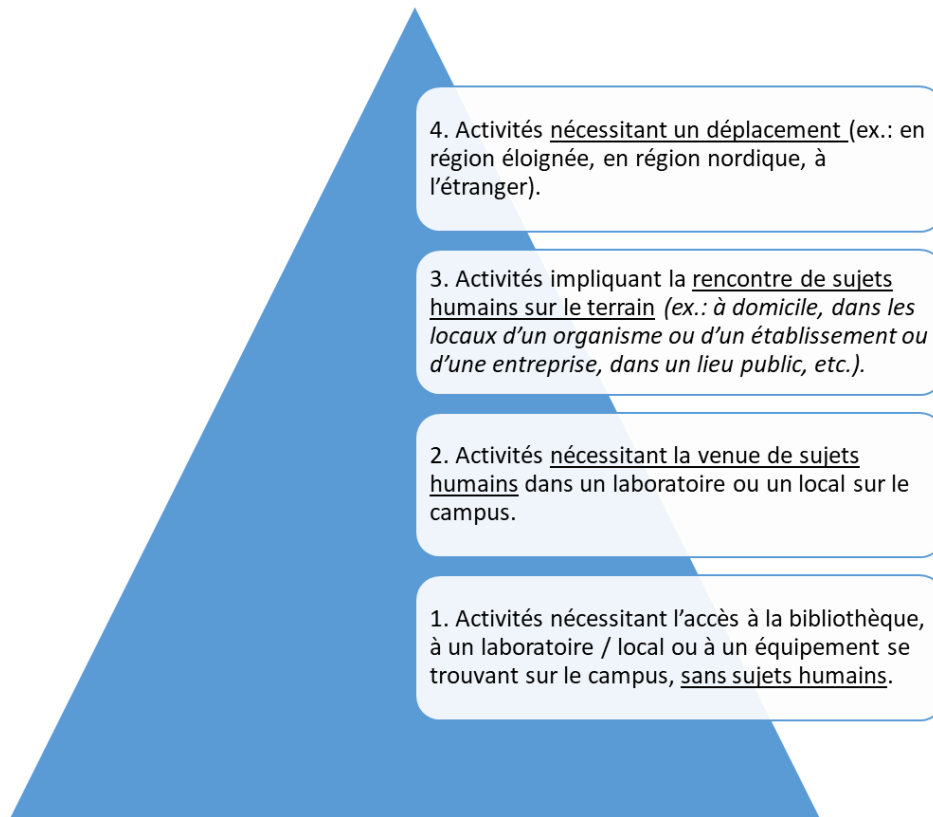
NOTE : *Concernant les activités de recherche en présentiel devant se dérouler dans les centres de recherche affiliés à l'Université Laval, les chercheur.es doivent se référer aux directives et plans de reprise énoncés par ces centres.*

PRINCIPES DIRECTEURS

1. **Primauté du télétravail.** Dans tous les cas où c'est possible de le faire, le télétravail demeure la solution à privilégier (ex. : rencontres virtuelles, collecte de données par téléphone, visioconférence, formulaires électroniques, etc.).
2. **Reprise non-obligatoire et progressive.** Les activités de recherche en présentiel seront reprise de façon volontaire et progressive afin de permettre aux équipes de recherche de s'organiser graduellement pour répondre aux nouvelles exigences du travail (sensibilisation, formation, aménagements, protocoles de distanciation / désinfection, disponibilité et distribution du matériel et des équipements nécessaires, etc.)
3. **Autorisation.** La reprise d'une ou plusieurs activités de recherche en présentiel devra être demandée par le chercheur responsable ou le directeur de recherche, et dûment autorisée par la direction facultaire ou universitaire, selon le cas. L'autorisation de reprise peut être demandée à l'aide du formulaire prévu à cet effet.
4. **Responsabilité du chercheur / directeur de recherche.** Pour les activités de recherche en présentiel dont la reprise sera autorisée, le chercheur responsable ou le directeur de recherche verra à l'application des mesures et protocoles visant à minimiser le risque d'exposition au coronavirus SARS-COV-2 et à prévenir la COVID-19.

PLAN PROGRESSIF DE REPRISE

La Figure suivante illustre divers types d'activités de recherche en sciences sociales devant avoir lieu en présentiel. À la base de la pyramide se retrouvent les activités qui seront reprises en premier; plus on chemine vers le haut de la pyramide, plus la reprise des activités est repoussée à une date ultérieure, encore indéterminée.



Les activités de la **catégorie 1** sont celles qui présentent le moins de risque pour la santé. Moyennant la mise en place de mesures et de protocoles appropriés, elles pourront théoriquement être reprises à compter de la semaine du 11 mai.

Les activités des **catégories 2 et 3** impliquent un risque plus élevé en raison des contacts humains accrus. Celles de la **catégorie 2** intensifient les allées et venues sur le campus, ce qui risque de ne pas être permis à court terme. Cependant, comme ces activités ont lieu dans nos murs, nous pouvons contrôler l'environnement de manière à minimiser les risques tant pour le personnel de recherche que pour les participants, et ainsi prévenir les éclosions de COVID-19. Dans la mesure où les activités de la catégorie 1 auront été reprises avec succès et avec l'aval de la direction de l'Université Laval, nous pourrions envisager la reprise d'activités de la **catégorie 2**.

Les activités de la **catégorie 3** présentent aussi un risque important, car les chercheurs ont peu de contrôle sur l'environnement où se déroulent ces activités, sur l'identité et le nombre de personnes qui fréquentent cet environnement et sur leur comportement. Les chercheurs devront pouvoir faire la démonstration que ce type d'activité pourra reprendre de manière sécuritaire, tant pour leur personnel

que pour leurs participants, malgré cela. Dans certains cas, cela nécessitera d'engager un dialogue et une collaboration avec les personnes qui gèrent ou qui habitent les endroits visés, afin de s'assurer que l'environnement est sécuritaire. La reprise de ces activités pourrait aussi être assujettie à un assouplissement des restrictions présentement imposées par la Santé publique (ex. : interdiction de rassemblement). Pour ces raisons, la reprise de ces activités n'est pas prévue à court terme.

Enfin, la reprise des activités de la **catégorie 4** ne peut être envisagée qu'à plus long terme. Elle est tributaire de plusieurs facteurs sur lesquels les chercheur.es n'ont pas de contrôle, comme la réouverture des régions et des frontières, la reprise des vols, etc. Au fur et à mesure que les interdictions et consignes de confinement seront levées par nos gouvernements, la reprise de ces activités pourra être envisagée selon les mêmes termes que celles de la **catégorie 3**.

REPRENDRE LES ACTIVITÉS EN PRÉSENTIEL, OU NON?

Toute activité de recherche en présentiel présente un certain risque d'impact sur la santé et la sécurité des chercheur.es, du personnel de recherche et de soutien, des étudiant.es ou des participant.es à la recherche. Vu l'ampleur de ces enjeux, la rigueur des mesures de protection et de prévention à planifier, et les ressources qui devront être mobilisées pour les mettre en place, certain.es chercheur.es et étudiant.es se demanderont s'il est opportun de demander dès maintenant la reprise de leurs activités en présentiel.

Afin de pondérer les avantages vs. les risques de reprendre ces activités, voici une liste de questions à considérer avant de demander la reprise d'activités de recherche en présentiel.

- Le projet ou certaines des activités de recherche peuvent-ils être reportés sans trop d'inconvénients?
- Si un report ne peut être envisagé, certains objectifs peuvent-ils être abandonnés ou certains livrables peuvent-ils être omis ou modifiés?
- Certaines des activités de collecte de données peuvent-elles se faire plutôt par téléphone, par internet ou visioconférence? Existe-t-il des données qui pourraient être utilisées plutôt que de faire une nouvelle collecte?
- La faisabilité de la recherche sera-t-elle menacée en cas de personnel malade, de terrains non disponibles, ou d'approvisionnement incertain (p. ex. : manque de produits d'hygiène, de masques ou d'autres équipements de protection)? Si oui, vaut-il mieux retarder la reprise des activités de façon à pouvoir assurer leur faisabilité?
- Est-il possible d'assurer une reprise sécuritaire des activités en présentiel, notamment par l'accès à du matériel et des équipements non prévus dans les budgets de recherche (p. ex. : masques, visières, paravents, etc.), les frais additionnels pour les déplacements sur le terrain, ou encore les mesures additionnelles de désinfection des surfaces?

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT?

Les professeur.es qui ont des questions ou des préoccupations en lien avec la reprise de leurs activités de recherche en présentiel ou de celles de leurs étudiant.es sont invité.es à communiquer avec l'équipe du vice-décanat à la recherche à recherche@fss.ulaval.ca.